



Resiller un bail cause d'humidité dans l'appartement

Par **Iair**, le **08/01/2008** à **14:18**

j'ai loué un appartement en novembre 2006 avec un bail de 2 ans j'ai versé 2 mois de caution et si je quite cet appartement je dois donné 3 mois de preavis a mon propriétaire cet appartement est tres humide l'eau coule sur les murs je suis oligé de mettre des servietes de toilettes sous les meubles 5 convecteurs tournent a plein regine 24/24 pour essayer de chauffer 45m carré et malgres cela la temperature ne depasse jamais 18° j'habite sur Tende petit village qui se trouve quand meme a 800 metre d'altitude ou il fait tres froid et ou il neige je suis sur une autre location pouvez vous me renseigné comment je dois procede avec mon propriétaire au niveau de mon preavis et comment dois je faire pour recupé ma caution l'hiver dernier je n'ai pas pu constater ce probleme etant absente 5 mois durant la periode d'hiver dans l'atente de vos conseils recevez tous mes remerciements